

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
30 juin 2011  
Français  
Original : anglais

---

**Lettre datée du 29 juin 2011, adressée au Président  
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent  
de la Bosnie-Herzégovine auprès de l'Organisation  
des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le récapitulatif des travaux menés par le Conseil de sécurité durant le mois de janvier 2011 sous la présidence de la Bosnie-Herzégovine (voir annexe), établi sous ma responsabilité à l'issue de consultations avec les autres membres du Conseil.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(*Signé*) Ivan **Barbalić**



**Annexe à la lettre datée du 29 juin 2011 adressée  
au Président du Conseil de sécurité par le Représentant  
permanent de la Bosnie-Herzégovine auprès de l'Organisation  
des Nations Unies**

**Récapitulatif des travaux menés par le Conseil de sécurité  
durant le mois de janvier 2011 sous la présidence  
de la Bosnie-Herzégovine**

**Introduction**

En janvier 2011, sous la présidence de l'Ambassadeur Ivan Barbalić, Représentant permanent de la Bosnie-Herzégovine auprès de l'Organisation des Nations Unies, le Conseil de sécurité a tenu 8 consultations plénières et 10 séances publiques. Il a adopté une résolution et deux déclarations du Président et a publié sept déclarations à la presse.

Le Conseil a observé une minute de silence au début de sa séance organisée le 14 janvier à la mémoire des victimes du séisme qui a ravagé Haïti le 12 janvier 2010 et une minute de silence au cours de sa séance organisée le 25 janvier à la mémoire des victimes de l'odieux acte de terrorisme commis le 24 janvier à Moscou à l'aéroport international de Domodedovo.

**Afrique**

**Côte d'Ivoire**

Le 5 janvier, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Alain Le Roy, a rendu compte au Conseil des derniers événements qui se sont produits en Côte d'Ivoire, ainsi que de la visite qu'il a effectuée dans ce pays d'Afrique de l'Ouest. Il a indiqué que l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) se trouvait dans une situation difficile : le personnel, les véhicules et les locaux de l'ONUCI étaient la cible d'attaques, plusieurs de ses soldats avaient été blessés, la liberté de circulation de son personnel était entravée, ses voies de ravitaillement étaient bloquées et elle faisait l'objet d'une campagne acharnée de la part des médias d'État. Le Secrétaire général adjoint a informé le Conseil de la situation humanitaire préoccupante des 21 000 réfugiés qui avaient fui la Côte d'Ivoire pour les pays voisins, notamment pour le Liberia.

Le Secrétaire général adjoint a avisé les membres du Conseil de la deuxième visite effectuée le 3 janvier 2011 en Côte d'Ivoire par une délégation de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) : le Président du Bénin, M. Boni Yayi; le Président du Cap-Vert, M. Pedro Rodrigues Pires; le Président de la Sierra Leone, M. Ernest Bai Koroma; ainsi que le Premier Ministre du Kenya, M. Raila Odinga, au nom de l'Union africaine. Suite aux efforts déployés par la délégation de l'Union africaine et la CEDEAO, des progrès limités ont été faits par les deux parties en vue de l'ouverture de négociations.

Au cours des consultations plénières qui ont suivi, les membres du Conseil se sont félicités des efforts diplomatiques déployés par la CEDEAO et l'Union africaine pour trouver une issue pacifique à la crise postélectorale en Côte d'Ivoire.

Ils ont vigoureusement condamné toutes les attaques contre l'ONUCI et exhorté toutes les parties ivoiriennes concernées à s'abstenir d'empêcher l'ONUCI d'exécuter son mandat. Les membres du Conseil se sont également dits inquiets du nombre de victimes civiles et de violations des droits de l'homme qui ont été signalés. Certains membres ont fait observer que, si la situation ne s'améliorait pas, il faudrait envisager des mesures de sanction ciblées contre les auteurs de ces actes.

Le 7 janvier, dans une lettre adressée au Président du Conseil de sécurité (S/2011/5), le Secrétaire général a indiqué que la situation en matière de sécurité en Côte d'Ivoire avait continué de se détériorer et que l'ONUCI opérait dans un environnement ouvertement hostile. Le Secrétaire général a recommandé que le Conseil autorise une augmentation temporaire des effectifs militaires de 2 000 soldats.

Le 10 janvier, les membres du Conseil ont décidé de publier une déclaration à la presse, dans laquelle ils ont exprimé leur appui aux efforts déployés par l'Union africaine et la CEDEAO pour trouver une issue pacifique à la crise en Côte d'Ivoire. Les membres du Conseil se sont déclarés gravement préoccupés par la poursuite de la violence contre les civils et l'ONUCI, et ont condamné les tentatives délibérées d'empêcher l'Opération de s'acquitter de son mandat. Ils ont déploré le blocus de l'hôtel du Golf et demandé instamment à M. Laurent Gbagbo de le lever immédiatement, conformément à la promesse qu'il avait faite à la mission conjointe de l'Union africaine et de la CEDEAO. Ils ont réaffirmé une fois de plus que le Conseil était prêt à imposer des mesures, y compris des sanctions ciblées, contre quiconque menaçait le processus de paix, entravait l'activité de l'ONUCI ou commettait de graves violations des droits de l'homme. Les membres du Conseil ont souligné qu'ils souhaitaient vivement voir la crise se régler de manière pacifique.

Le 19 janvier, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 1967 (2011) autorisant : le déploiement de militaires supplémentaires à l'ONUCI jusqu'au 30 juin 2011; la prorogation jusqu'au 30 juin 2011 des capacités militaires et policières supplémentaires temporaires autorisées par la résolution 1942 (2010), la prorogation de quatre semaines au plus du redéploiement, à titre temporaire, de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) à l'ONUCI, de trois compagnies d'infanterie et d'une unité aérienne constituée de deux hélicoptères de transport militaires; et le redéploiement, à titre temporaire, de la MINUL à l'ONUCI, de trois hélicoptères armés et de leurs équipages, pour une période de quatre semaines. Le Conseil a exigé de toutes les parties qu'elles respectent la sécurité de l'ONUCI, assurent sa liberté de circulation et cessent d'utiliser les médias pour inciter à la haine et à la violence, en particulier contre l'ONUCI. Le Conseil a également demandé instamment la levée immédiate du blocus de l'hôtel du Golf. Il a en outre réaffirmé qu'il était prêt à prendre des mesures, y compris des sanctions ciblées, à l'encontre de ceux qui entravaient l'action de l'ONUCI.

## **Soudan**

Le 6 janvier, le Conseil de sécurité a tenu des consultations plénières sur le Soudan. Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a rendu compte au Conseil de la situation au Soudan et de l'avancement des préparatifs en vue du référendum au Sud-Soudan. Il a indiqué que les préparatifs allaient bon train et a félicité les parties ainsi que la Commission du référendum du Sud-Soudan de faire du référendum une réalité. Il s'est dit préoccupé par l'absence d'un accord sur

l'Abyei et a souligné l'importance pour les parties de régler les questions en suspens liées à l'application de l'Accord de paix global avant la fin de la période intérimaire, d'ici à juillet 2011. Il s'est dit inquiet du regain de tension au Darfour, ainsi que des accrochages entre les forces du Gouvernement soudanais et les groupes rebelles et a indiqué qu'environ 40 000 civils avaient été déplacés en décembre. Il a déclaré que l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) avait adopté une attitude plus ferme face aux entraves constantes à sa liberté de circulation. Il a indiqué que le membre du personnel de la MINUAD qui avait été enlevé le 7 octobre avait été relâché. Il a estimé qu'il était essentiel pour toutes les parties de redoubler d'efforts pour parvenir à une paix durable au Darfour.

Les membres du Conseil de sécurité se sont félicités des progrès accomplis sur la voie du référendum du Sud-Soudan et ont salué l'appui et l'assistance logistiques fournis par la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS). Ils ont exhorté les parties à poursuivre leur coopération pendant toute la période du référendum et après pour régler les questions en suspens. Ils se sont dits inquiets de l'absence de progrès concernant la conclusion d'un accord sur l'Abyei. Ils ont exprimé leur appui au processus de paix mené par l'Union africaine et l'ONU au Darfour et ont exhorté tous les groupes à y participer sans plus tarder.

Les membres du Conseil se sont entendus sur une déclaration à la presse dans laquelle ils ont salué la réaffirmation par les parties soudanaises de leur attachement à l'application intégrale et rapide de l'Accord de paix global, y compris le respect des résultats du référendum du Sud-Soudan; ils ont renouvelé leur soutien à l'action du Groupe du Secrétaire général pour l'appui aux référendums au Soudan; et se sont dits vivement préoccupés par l'absence d'un accord sur l'Abyei et le regain de violence au Darfour.

Le 18 janvier, le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan, M. Haile Menkerios, a fait un exposé au Conseil de sécurité par visioconférence depuis Khartoum. Le Président du Groupe du Secrétaire général pour l'appui aux référendums au Soudan, M. Benjamin Mkapa, a participé à la visioconférence depuis Juba. Le Représentant spécial a indiqué que le référendum s'était déroulé comme prévu et n'a signalé aucun incident grave sur le plan de la sécurité. La Commission du référendum du Sud-Soudan annoncerait les résultats préliminaires le 2 février et les résultats définitifs le 7 février ou, en cas de recours, le 14 février. Il s'est inquiété de l'absence d'un accord sur l'Abyei et a souligné que l'incertitude qui entourait la question continuait de menacer la paix et la stabilité sur le terrain. Il a signalé des incidents et des accrochages qui s'étaient produits les 7 et 8 janvier entre les forces de la police de Ngok Dinka et les communautés de Misseriya dans le nord de l'Abyei et a souligné que la MINUS avait renforcé sa présence dans la région. Les parties à l'Accord de paix global avaient décidé de renforcer la sécurité dans l'Abyei et de désarmer totalement toutes les communautés dans la région. Le Représentant spécial a déclaré qu'il restait encore beaucoup à faire pour régler les questions en suspens au cours des six derniers mois de l'Accord de paix global et a souligné qu'il était nécessaire que l'ONU et la communauté internationale continuent d'apporter un appui aux parties. Le Président du Groupe du Secrétaire général pour l'appui aux référendums au Soudan s'est dit, au nom du Groupe, satisfait que le référendum se soit déroulé dans la paix et la transparence. Les procédures électorales avaient été dûment suivies et le Groupe n'avait décelé aucun élément indiquant une tentative systématique ou généralisée de torpiller le déroulement du scrutin. Le Groupe vérifiait le décompte des voix et suivait la

dernière phase du processus référendaire. Il exhortait les autorités à tenir les citoyens informés de l'état d'avancement du processus dans l'attente des résultats définitifs.

Les membres du Conseil se sont félicités de ce que le processus référendaire ait été pacifique et crédible. Ils se sont dits préoccupés par les accrochages qui avaient éclaté dans l'Abyei, ainsi que par l'absence de progrès quant à la conclusion d'un accord sur le statut de la Zone. Ils ont salué l'action de la MINUS et du Représentant spécial du Secrétaire général visant à désamorcer la tension dans la région. Ils ont exhorté les parties à parvenir à un accord sur les questions en suspens, y compris l'Abyei. Ils se sont dits inquiets de la situation au Darfour, ont exprimé leur appui au processus de paix mené par l'Union africaine et l'ONU pour le Darfour et ont prié instamment tous les groupes d'y participer sans plus tarder.

Le Représentant permanent du Soudan, Daffa-Alla Elhag Ali Osman, prenant la parole devant le Conseil de sécurité, a déclaré que le fait que le référendum ait été libre, équitable et transparent montrait l'étendue de la coopération entre les parties à l'Accord de paix global. Au sujet de l'Abyei, il a estimé que, faute d'une issue acceptable à la situation sur le terrain, aucune paix ne pourrait être instaurée dans cette région. Pour ce qui était du Darfour, il était fondamental que le Conseil de sécurité exhorte les mouvements insurrectionnels à participer au processus de paix à Doha.

À l'issue de la séance publique, le Conseil de sécurité a tenu des consultations à huis clos, auxquelles le Représentant spécial et le Président du Groupe ont participé par visioconférence.

Les membres du Conseil de sécurité se sont entendus sur une déclaration à la presse, dans laquelle ils se sont félicités que la consultation référendaire du Sud-Soudan se soit déroulée de façon pacifique et ordonnée dans l'ensemble; ils ont déploré la violence qui avait éclaté dans l'Abyei et se sont dits à nouveau vivement préoccupés par l'absence d'un accord sur cette région; ils ont souligné qu'il importait de poursuivre l'application de l'Accord de paix global et ont exhorté les parties à parvenir à un accord sur l'Abyei et autres questions cruciales; ils ont exprimé leur profonde préoccupation au sujet du regain de violence et de l'insécurité au Darfour et ont instamment prié toutes les parties de cesser les hostilités; ils ont rappelé l'importance de mettre un terme à l'impunité et de traduire en justice les auteurs des crimes commis au Darfour; et ont réaffirmé leur appui au processus de paix mené par l'Union africaine et l'ONU pour le Darfour.

Le 26 janvier, le Conseil a entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, M. Atul Khare, et du Représentant spécial conjoint UA-ONU pour le Darfour, M. Ibrahim Gambari, qui a participé à la réunion par visioconférence depuis El Fasher (nord du Darfour).

Évoquant le référendum au Sud-Soudan, le Sous-Secrétaire général a déclaré que tous les bulletins avaient été dépouillés et que les résultats seraient annoncés par la Commission du référendum du Sud-Soudan dans les délais annoncés. Il a indiqué que le référendum à Abyei n'avait pas eu lieu, que les tensions entre les communautés Ngok Dinka et Misseriya demeuraient vives et que la MINUS s'employait à empêcher une reprise de la violence. S'agissant du Darfour, il a indiqué que le Forum consultatif Union africaine-ONU avait accepté de commencer

la planification du processus politique pour le Darfour, sur la base des résultats obtenus grâce au processus de Doha.

Le Représentant spécial conjoint a indiqué que la MINUAD et les organismes humanitaires avaient travaillé d'arrache-pied pour évaluer les conséquences des accrochages entre les Forces armées soudanaises et l'Armée de libération du Soudan – faction Minni Minawi. Il a déclaré que la MINUAD avait adopté une attitude plus ferme, ajoutant qu'elle continuerait d'effectuer des patrouilles à Jebel Marra. Il a souligné qu'elle appliquerait sa stratégie de protection, en maintenant une forte présence dans les zones où des hostilités pouvaient éclater et en fournissant une protection directe.

Après la séance publique, le Conseil de sécurité a tenu des consultations à huis clos, auxquelles ont participé le Représentant spécial conjoint et le Sous-Secrétaire général.

### **Somalie**

Le 14 janvier, au cours d'une séance publique, le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie, Augustine Mahiga, a présenté le rapport du Secrétaire général sur la Somalie (S/2010/675) et rendu compte au Conseil de l'évolution de la situation dans ce pays. Il a indiqué que le Gouvernement fédéral de transition avait terminé son premier budget et élaboré un projet de feuille de route détaillant les tâches essentielles de la période de transition, auxquelles il se consacrerait jusqu'à la fin du mois d'août 2011, dont des mesures de bonne gouvernance, la mise en place d'institutions et la prestation de services de base aux citoyens. Il a souligné le caractère prioritaire du processus de rédaction de la constitution et de la réconciliation. Il a fait remarquer que le dispositif d'appui logistique fourni à la Mission de l'Union africaine en Somalie comportait des lacunes et encouragé les États Membres à verser des contributions supplémentaires au Fonds d'affectation spéciale pour l'AMISOM.

Le Conseil a entendu un exposé du Premier Ministre du Gouvernement fédéral de transition, Mohamed Abdullahi Mohamed, qui a décrit les difficultés rencontrées par son gouvernement, soulignant la nécessité d'une aide accrue de la communauté internationale.

Au cours des consultations plénières qui ont suivi, les membres du Conseil de sécurité ont exprimé leur appui au Gouvernement fédéral de transition et l'ont engagé à redoubler d'efforts pour mener à bien les tâches restant à accomplir pendant la période de transition. Les membres du Conseil de sécurité ont exprimé leur appui aux activités de l'AMISOM et approuvé l'augmentation de ses effectifs.

Les membres du Conseil de sécurité ont convenu de diffuser une déclaration à la presse pour exprimer leur préoccupation face à l'instabilité en Somalie. Ils ont aussi exprimé leur appui à l'Accord de Djibouti et aux travaux du Représentant spécial visant à aider les Somaliens à s'efforcer de s'accorder sur les dispositions à prendre à l'issue de la période de transition.

### **Piraterie au large des côtes somaliennes**

Le 25 janvier, le Conseil de sécurité a entendu un exposé du Conseiller spécial du Secrétaire général pour les questions juridiques liées à la piraterie au large des

côtes somaliennes, Jack Lang, et du Sous-Secrétaire général aux affaires juridiques, Stephen Mathias, sur la piraterie au large des côtes somaliennes.

Le Conseiller spécial a expliqué au Conseil que la situation s'était détériorée et que les attaques étaient devenues plus violentes, étaient menées avec des équipements de plus en plus sophistiqués, étaient plus organisées et que les pirates avaient étendu leur rayon d'action vers le sud et l'est de l'océan Indien. Il a proposé une série de mesures visant à supprimer les obstacles juridiques qui empêchent de traduire les pirates en justice et de les incarcérer. Il a souligné l'importance du développement économique et social pour que les jeunes Somaliens aient un autre choix que la piraterie.

Les membres du Conseil de sécurité se sont déclarés vivement préoccupés par la persistance des actes de piraterie et ont insisté sur la nécessité de prendre de toute urgence des mesures efficaces de lutte contre cette pratique avant qu'elle ne porte atteinte à la stabilité de toute la région. Ils ont estimé que les propositions mentionnées par le Conseiller spécial constituaient un bon point de départ en vue de l'examen des mesures supplémentaires qu'il convenait de prendre pour lutter contre la piraterie. Les membres du Conseil ont salué les propositions relatives à la création de tribunaux spécialisés dans les actes de piraterie et au développement économique régional.

## **Asie et Amérique latine**

### **Népal**

Le 5 janvier, soit 10 jours après l'expiration du mandat de quatre ans de la Mission des Nations Unies au Népal (MINUNEP), le Conseil de sécurité a entendu un exposé de la Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la Mission, Karin Landgren, sur la situation dans le pays. La Représentante spéciale a expliqué que, bien que le processus de paix ne soit pas encore achevé, la Mission avait accompli les tâches qui lui avaient été confiées et apporté une contribution notable au processus de paix. Elle a fait remarquer que la MINUNEP avait exprimé l'appui et l'engagement de la communauté internationale en faveur du processus de paix au Népal. Elle a informé le Conseil qu'il n'existait toujours pas de mécanisme officiel auquel la MINUNEP pouvait transmettre ses responsabilités en matière de contrôle et que des questions importantes ayant trait à l'intégration et à la réhabilitation restaient en suspens. Elle a déclaré que la question du processus de paix au Népal resterait inscrite au programme de travail du Conseil trois années de plus et que l'Organisation des Nations Unies resterait impliquée et continuerait d'apporter sa contribution à la réussite de ce processus.

À la suite de l'exposé de la Représentante spéciale, l'Ambassadeur, Représentant permanent du Népal auprès de l'Organisation, Gyan Chandra Acharya, a déclaré que la présence de la Mission avait joué un rôle essentiel dans le contexte délicat du processus de paix et a salué son dévouement et sa contribution. Il a également annoncé que le Gouvernement népalais avait pris les mesures préparatoires nécessaires pour que le Comité spécial, formé conformément à la Constitution, soit en mesure de prendre aisément le relais de la MINUNEP.

Après ces exposés, les membres du Conseil de sécurité ont tenu des consultations plénières sur la situation au Népal et ils ont remercié la Représentante spéciale et l'équipe de la MINUNEP pour l'assistance apportée au peuple népalais

en vue de mener à bien le processus de paix. Les membres du Conseil ont également réaffirmé leur appui au processus de paix.

Le 14 janvier, le Conseil de sécurité a adopté une déclaration de son président (S/PRST/2011/1) dans laquelle il a notamment réaffirmé son appui au processus de paix et appelé le Gouvernement intérimaire du Népal et l'ensemble des partis politiques à redoubler d'efforts, à continuer de travailler ensemble dans un esprit de consensus pour honorer les engagements pris dans le cadre de l'Accord de paix global et d'autres accords, et à régler dans les meilleurs délais les questions relatives au processus de paix encore en suspens. Le Conseil a également encouragé le Népal à terminer sa nouvelle constitution dans les délais prévus pour aider à la construction d'un avenir meilleur, plus équitable et démocratique pour son peuple. Le Conseil a salué l'engagement du Secrétaire général et des organes des Nations Unies, qui continuent d'appuyer le processus de paix et le peuple népalais.

### **Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale**

Le 13 janvier, le Conseil de sécurité a tenu des consultations sur les activités du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale. Les consultations ont débuté par un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Asie centrale, Miroslav Jenča. Celui-ci a expliqué que le Centre avait appuyé avec succès le processus électoral au Kirghizistan, qui avait été suivi de la mise en place du nouveau Gouvernement kirghize. Il a également informé le Conseil que l'état de droit et la réforme constitutionnelle étaient les principales priorités de la période à venir.

À l'issue d'un échange de vues entre les membres du Conseil de sécurité, le Président a donné lecture à la presse d'une déclaration dans laquelle il saluait les efforts déployés par le Centre régional pour aider les pays de l'Asie centrale à faire face aux problèmes de la région, conformément à son mandat, y compris en ce qui concerne la situation au Kirghizistan, la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et les solutions au problème de la gestion de l'eau et de l'énergie grâce à la coopération régionale. Les membres du Conseil ont réaffirmé qu'il fallait soutenir comme il convenait les efforts du Centre régional visant à faciliter le dialogue et à assister les gouvernements d'Asie centrale en ce qui concerne les questions régionales d'intérêt commun.

### **Haïti**

Le 12 janvier, jour du premier anniversaire du tremblement de terre qui a dévasté Haïti, les membres du Conseil de sécurité se sont entendus sur un communiqué de presse dans lequel ils ont présenté leurs condoléances aux familles des disparus et fait part de leur vive préoccupation concernant tous ceux dont la vie continuait d'être affectée par la tragédie. Ils ont exprimé leur ferme soutien à la poursuite des efforts menés par la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) pour aider le peuple haïtien à se relever de cette catastrophe tout en s'acquittant des autres tâches qui lui ont été confiées, réaffirmé l'appui de la communauté internationale à Haïti et demandé que les sommes promises pour aider le pays à se relever soient versées sans retard.

Le 14 janvier, le Conseil de sécurité a observé une minute de silence à la mémoire des victimes du tremblement de terre dévastateur qui avait frappé le pays un an auparavant, le 12 janvier 2010.

Le 20 janvier, le Conseil de sécurité a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Alain Le Roy, et de la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordinatrice des secours d'urgence, Valerie Amos, sur la situation en Haïti.

Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a expliqué qu'en Haïti la situation générale sur le plan de la sécurité restait calme mais fragile compte tenu du contentieux électoral. Il a déclaré que la mission d'experts électoraux de l'Organisation des États américains (OEA) avait présenté son rapport au Gouvernement haïtien le 13 janvier et que le Conseil électoral provisoire avait l'intention d'annoncer les résultats définitifs du premier tour le 31 janvier. Il a souligné qu'il était important de régler rapidement cette crise politique et ajouté que le Conseil électoral provisoire devait respecter son engagement de tenir pleinement compte des recommandations formulées dans le rapport en vue de résoudre les problèmes relatifs au premier tour de scrutin. Il a informé le Conseil du retour de l'ancien président Jean-Claude Duvalier, précisant que les procureurs avaient porté plainte contre lui. Il a félicité la Police nationale haïtienne pour son comportement pendant la période très difficile que traverse le pays et a indiqué que la MINUSTAH continuait de travailler en étroite collaboration avec celle-ci.

La Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires a souligné que la situation humanitaire en Haïti demeurait désastreuse. Elle a toutefois précisé que, compte tenu des dégâts provoqués par le tremblement de terre et des difficultés que connaissait déjà le pays, les organismes humanitaires des Nations Unies, la MINUSTAH, le Comité international de la Croix-Rouge et les organisations non gouvernementales avaient fait beaucoup pour venir en aide au peuple haïtien. Elle a expliqué que 800 000 personnes vivaient encore dans des camps, que de l'eau potable était fournie chaque jour à 1,2 million de personnes et de la nourriture était distribuée chaque mois à 2 millions de personnes. Concernant l'épidémie de choléra, elle a précisé que près de 200 000 personnes étaient touchées et que plus de 3 700 étaient décédées. Elle a expliqué que le manque d'infrastructures appropriées dans les domaines de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et des soins médicaux avait concouru à la propagation de la maladie. Elle a ajouté que les agences humanitaires étaient prêtes à rester auprès des habitants les plus pauvres d'Haïti aussi longtemps que cela serait nécessaire.

Le Représentant permanent adjoint d'Haïti, Jean Wesley Cazeau, a remercié les donateurs et tous ceux qui apportaient une aide à son pays. Il a rappelé qu'il restait encore beaucoup à faire pour régler les problèmes urgents d'Haïti et a remercié la communauté internationale pour son appui et sa patience.

Les membres du Conseil de sécurité ont insisté sur le fait que la stabilité politique était une condition indispensable au relèvement, à la reconstruction et au développement. Ils ont pris note du rapport de la mission de l'OEA et demandé que le processus électoral soit mené à bien dans les règles, c'est-à-dire qu'il doit être régulier, libre et transparent et refléter la volonté du peuple haïtien. Ils ont prié les autorités haïtiennes de continuer à renforcer l'état de droit et à maintenir le calme. Ils ont félicité la MINUSTAH pour son appui au processus électoral et à la sécurité et à la stabilité générales dans le pays. Ils ont souligné l'importance du rôle de

coordination que jouait la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti et appelé les donateurs internationaux à s'acquitter des montants qu'ils s'étaient engagés à verser pour la reconstruction d'Haïti.

## **Moyen-Orient**

### **La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne**

Le 19 janvier, le Conseil de Sécurité a tenu un débat public sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, et a entendu à cette occasion un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. B. Lynn Pascoe. Celui-ci s'est déclaré profondément préoccupé par l'absence persistante de progrès dans la recherche d'un règlement négocié et a fait sien l'appel lancé par le Secrétaire général à Israël pour qu'il gèle toute activité de peuplement, conformément au droit international et à la feuille de route. Le Secrétaire général adjoint a exprimé sa préoccupation devant la situation qui a régné à Gaza au cours du dernier mois, notamment la montée des tensions, et a condamné les tirs aveugles de projectiles sur des zones civiles en Israël effectués par des militants palestiniens, tout en soulignant que toutes les parties devaient s'abstenir de commettre des actes contraires au droit international humanitaire, prenant pour cible des civils ou mettant leur vie en danger. Il a également rappelé au Conseil qu'un objectif fondamental de l'Organisation des Nations Unies était de relancer l'économie de Gaza et de mettre un terme à la politique de bouclage menée par Israël.

Abordant ensuite la situation au Liban, le Secrétaire général adjoint a déclaré que la crise politique que traversait le pays du fait de la divergence d'opinions au sujet du Tribunal spécial pour le Liban avait continué de s'aggraver. Il a rappelé que le Secrétaire général avait demandé de nouveau à toutes les parties de ne pas chercher à influencer le Tribunal spécial ou à s'intégrer dans ses activités, en soulignant que le processus judiciaire devait conserver son indépendance à l'égard des débats politiques et qu'il importait de ne pas préjuger de son issue.

Après cet exposé, le Conseil a entendu les interventions de l'Observateur permanent de la Palestine, des membres du Conseil et de 25 autres orateurs. La plupart des intervenants ont engagé Israël et la Palestine à reprendre les négociations directes en vue d'un règlement du conflit prévoyant deux États. De nombreux orateurs ont également demandé à Israël de mettre un terme à toute activité de peuplement, souligné qu'il fallait prendre de nouvelles mesures pour atténuer les limitations imposées à la circulation des marchandises et des personnes à destination et en provenance de Gaza, conformément à la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité, condamné les tirs de roquette effectués depuis Gaza et appelé de leurs vœux une réconciliation des parties palestiniennes. De nombreux orateurs ont également demandé aux parties libanaises de s'efforcer de trouver une solution politique négociée à la situation et ont déclaré leur attachement à l'indépendance du Tribunal spécial pour le Liban.

## **Autres questions**

### **Exposé du Département des affaires politiques**

Le 10 janvier, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a présenté au Conseil de sécurité un exposé sur les élections qui devaient avoir lieu en Afrique en 2011 et qui pourraient avoir des répercussions sur la paix et la sécurité

internationales. Il a précisé que des élections étaient prévues dans 25 pays africains au cours de l'année et que le rôle de l'Organisation des Nations Unies et des organisations partenaires serait de fournir une assistance technique aux processus électoraux, qui devaient être pris en main par les pays concernés. Le Secrétaire général adjoint a également insisté sur l'importance de la coopération avec les acteurs régionaux, l'Union africaine et la CEDEAO.

Les membres du Conseil de sécurité ont échangé leurs vues sur le renforcement de la démocratie en Afrique grâce aux processus électoraux. Ils ont décidé que les répercussions que pourraient avoir les différentes élections sur la paix et la sécurité internationales devraient être considérées au cas par cas.

### **Consolidation de la paix après un conflit : développement de l'appareil institutionnel**

Le 21 janvier, le Conseil de sécurité a tenu un débat public sur la question intitulée « Consolidation de la paix après un conflit : développement de l'appareil institutionnel ». Le Secrétaire général a présenté un exposé au Conseil de sécurité, de même que le Vice-Premier Ministre du Timor-Leste, José Luís Guterres, et le Représentant permanent de l'Allemagne, Peter Wittig, qui a pris la parole en sa qualité de Président de la Commission de consolidation de la paix.

Le Secrétaire général a reconnu que le développement de l'appareil institutionnel des sociétés se relevant d'un conflit constituait une tâche difficile et que le bilan des efforts entrepris à l'échelle internationale était inégal. Il a affirmé que la légitimité des institutions était un élément clef de la question et que les trois principales leçons tirées de l'expérience dans ce domaine étaient les suivantes : a) il est nécessaire de renforcer la prise en main des programmes par les pays et de développer les institutions existantes, en concentrant les efforts de la communauté internationale sur le développement des capacités nationales, le renforcement des partenariats et la mise en place d'un financement plus souple; b) il faut éviter d'adopter des méthodes fondées sur des solutions toutes faites et de voir dans la réforme des institutions un simple exercice technique, et tenir pleinement compte des valeurs et des normes implicites des sociétés; et c) il est primordial de réussir à concilier les objectifs à court terme et à long terme. Il a également souligné qu'il fallait mieux coordonner la coopération entre les missions de maintien de la paix, les missions politiques spéciales, les organisations régionales et les autres partenaires afin de faciliter le processus de transition, d'où la nécessité de confier aux missions des mandats clairs et réalistes.

Parlant au nom de son propre pays et du Groupe des Sept+, le Vice-Premier Ministre du Timor-Leste a mis l'accent sur l'importance d'organiser les activités de consolidation de la paix, y compris les activités de développement de l'appareil institutionnel, selon un ordre de priorités bien défini. Il a souligné que a) les programmes de la communauté internationale ne répondaient bien pas aux besoins des pays qui sortaient de conflits; b) l'aide directe au développement des institutions devait être fournie aux institutions concernées en collaborant avec elles; c) les résultats devaient être concrets et les réformes, réalisables; et d) les partenaires internationaux devaient rester mobilisés plus longtemps et se montrer plus souples, compte tenu de la nature transitoire et incertaine de la situation, sans imposer aux pays concernés leur point de vue sur la paix et le développement, alors que les

institutions devaient être adaptées aux fonctions qui leur étaient assignées et bien ancrées dans la société locale.

Le Président de la Commission de consolidation de la paix a déclaré que a) les efforts de développement du cadre institutionnel devaient toujours être axés sur la prise en main des programmes par les pays; b) un accord entre les parties concernées sur la création et le développement des institutions devait aller au-delà d'un simple partage du pouvoir et tenir compte du rôle des femmes et de la société civile; et c) la Commission devrait se concentrer davantage sur les questions liées au développement de l'appareil institutionnel et, à cet égard, renforcer son rôle de tribune politique et centrer son action sur le renforcement des capacités nationales.

Dans leurs interventions, les membres du Conseil de sécurité et les autres États Membres ont essentiellement repris les éléments de ces exposés. Ainsi, les membres ont affirmé que les programmes devaient être pris en main par les pays et qu'il importait de développer les capacités nationales existantes et de mieux les utiliser. Le Conseil de sécurité devait continuer de confier aux missions des Nations Unies des mandats clairs et réalistes, en mettant en œuvre les moyens nécessaires et en resserrant la coopération avec les parties prenantes. Il a également été souligné qu'il était nécessaire d'élaborer une méthode pour hiérarchiser les activités de consolidation de la paix par ordre d'urgence. L'amélioration de la coordination au sein du système des Nations Unies et l'adoption d'une approche intégrée ont été désignées comme éléments essentiels pour la réussite des initiatives de consolidation de la paix et de développement des institutions. Un autre élément dont l'importance a été soulignée à plusieurs reprises lors du débat est la nécessité de mieux coordonner les activités des missions de consolidation de la paix avec celles des programmes et fonds des Nations Unies. En ce qui concerne la Commission, plusieurs États ont estimé que le Conseil de sécurité devrait s'appuyer davantage sur son rôle consultatif.

Le Conseil de sécurité a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2011/2) qui fait ressortir l'importance du développement de l'appareil institutionnel, aspect crucial de la consolidation de la paix auquel il convient de consacrer, à l'échelle nationale et internationale, des mesures plus efficaces et plus cohérentes. Il a également souligné que l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale devaient améliorer l'efficacité et la coordination de leurs activités d'évaluation des besoins et de planification en vue d'un développement efficace des institutions et qu'elles pouvaient jouer dans ce domaine un rôle décisif, tout en soulignant que la responsabilité de la consolidation de la paix incombait avant tout aux gouvernements et aux acteurs nationaux compétents. Le Conseil s'est déclaré disposé à recourir davantage aux services consultatifs de la Commission de consolidation de la paix et a réaffirmé qu'il était fondamental de disposer d'un financement efficace, souple et prévisible aux fins de la consolidation de la paix et notamment du développement des institutions et du renforcement des capacités.